

**BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI
(BCD)**

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI (BCD)

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels au 31 décembre 2024 de la Banque Centrale de Djibouti (BCD), comprenant le bilan, le hors-bilan, le compte de résultat, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque Centrale de Djibouti (BCD) au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable de la Banque Centrale de Djibouti, qui sont décrites dans les notes annexes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'Institution conformément au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA), et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations données dans les notes annexes aux états financiers annuels listées ci-après :

- La **note 3.1** relative au solde débiteur du compte unique du Trésor National dans les livres de la Banque Centrale contrairement aux dispositions des articles 21 et 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti ;
- La **note 3.2** relative au prêt octroyé au Ministère du budget contrairement aux dispositions de l'article 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti.

Responsabilités du Gouverneur, du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de la Banque Centrale relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels sont établis par le Gouverneur de la Banque et approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Gouverneur de la Banque est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable de la Banque Centrale de Djibouti décrites dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration de la Banque d'évaluer la capacité de la Banque Centrale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf s'il y a une intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller, au travers du Comité d'Audit, le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque Centrale de Djibouti.

Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de l'auditeur sur les états financiers annuels.

Abidjan, le 10 juillet 2025

Deloitte Côte d'Ivoire



Frédéric Blédou
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit sur les états financiers annuels.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes « ISA » et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque Centrale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les états financiers annuels, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.
- nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.
- nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

ANNEXE 2 :
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ACTIFS	MONTANT		VARIATION		PASSIFS	MONTANT		VARIATION	
	2023	2024	en C.A	en %		2023	2024	en C.A	en %
CREANCES SUR L'ETRANGER	94 133 104 193	66 301 694 801	-	-29,6%	EMISSION	51 750 911 552	51 335 845 515	-	-0,8%
Caisse devises	3 720 867 420	3 372 859 624	-	-9,4%	Billets et Pièces	51 750 911 552	51 335 845 515	-	-0,8%
Banque de France, compte courant	55 787 548	187 881 964	132 094 416	-70,3%	ENGAGEMENTS EXTERIEURS	24 824 258 139	24 129 944 183	-	-2,8%
Quota-part au FMI	7 582 392 000	7 370 286 000	-	-2,8%	Comptes au FMI	13 938 753 591	13 548 818 505	-	-2,8%
Avoir en DTS en FMI	103 061 398	912 358 897	809 297 499	785,3%	Allocations DTS	10 881 689 141	10 577 200 271	-	-2,8%
Comptes Citibank	40 125 204 569	42 569 017 016	2 443 812 447	6,1%	Participation au capital du FMA	3 835 407	3 835 407	-	0,0%
Fédérale Réserve, compte courant	42 192 227 605	10 992 974 243	-	-73,9%					
Natixis Paris									
Comptes Crown Bank London	353 563 653	896 317 057	542 753 404	153,5%	FONDS DE RESERVE	2 523 588	2 523 588	-	0,0%
					CPTES CREDITEURS ORGA. INTER.	17 296 910	17 296 910	-	0,0%
CREANCES SUR LES BANQUES	267 511 971	269 382 683	1 870 712	0,7%	CPTES CREDITEURS DE L'ETAT	-	-	-	
Comptes à termes	267 511 971	269 382 683	1 870 712	0,7%	Compte courant / Trésor national	-	-	-	
Comptes à régulariser des banques					Autres comptes / Trésor national	-	-	-	
					Autres comptes de l'Etat	-	-	-	
CREANCES SUR L'ETAT	28 424 979 852	51 084 218 033	22 659 238 181	79,7%	CPTES CREDITEURS DES BANQUES	38 828 407 072	33 921 953 637	-	-12,6%
Concours du FMI à l'Etat	7 582 392 000	7 370 286 000	-	-2,8%	SOMMES A AFFECTER / PASSIF	10	10	-	-100,0%
Retrocession Allocation DTS à l'Etat	7 267 381 763	7 064 087 700	-	-2,8%	COMPTES D'ENCAISSEMENT	-	-	-	
Avances sur Impôts					ETAT. IMPOT A PAYER	671 461 420	237 533 154	-	-182,7%
Comptes à Régulariser du Trésor	13 575 206 089	36 649 844 333	23 074 638 244	170,0%	DETTES FISCALES	-	-	-	
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	CREDITEURS DIVERS	27 715 718	31 914 286	4 198 568	15,1%
DEBITEURS DIVERS	181 088 884	252 433 814	71 344 930	39,4%	CPTES DE REGULARISATION	250 758 188	196 330 799	-	-21,7%
COMPTES DE REGULARISATION	202 509 325	488 608 208	286 098 883	141,3%	COMPTE DE REGLEMENTS	-	-	-	
ETAT-AVANCE S/DIVID. A PAYER	-	-	-	-	RESERVE MOBILIERE	60 000 000	60 000 000	-	0,0%
COMPTE DE REGLEMENTS	-	-	-	-	RESERVE IMMOBILIERE	310 000 000	310 000 000	-	0,0%
COMPTE D'ENCAISSEMENT	-	-	-	-	RESERVE DE REEVALUATIONS	-	-	-	
IMMOBILISATIONS	515 093 689	465 607 549	-	-9,6%	RESERVES	44 712 193	44 712 193	-	0,0%
Terrains	71 406 000	71 406 000	-	0,0%	PROVISIONS POUR INVEST.	-	-	-	
Immeuble d'exploitation	355 092 562	318 360 489	-	-10,3%	CAPITAL	400 000 000	400 000 000	-	0,0%
Immeuble d'habitation	12 687 319	12 289 426	-	-3,1%					
Matériel et mobilier d'exploitation	68 238 147	56 714 711	-	-16,9%	FONDS DE STABILISAT° DE CHANGE	3 989 526 429	4 608 013 250	618 486 821	15,5%
Matériel et mobilier d'habitation	5 802 911	4 970 173	-	-14,4%	REPORT A NOUVEAU	898 061 696	2 546 716 695	1 648 654 999	183,6%
Immobilisations en cours	1 866 750	1 866 750	-	0,0%	RESULTAT EN INSTANCE	1 648 654 999	1 019 160 878	-	-61,8%
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	D'APPROBATION	-	-	-	
TOTAL	123 724 287 914	118 861 945 088	-	-3,9%	TOTAL	123 724 287 914	118 861 945 088	-	-3,9%

CHARGES	MONTANT		2024	VARIATION		en %	PRODUITS		MONTANT		VARIATION	
	2023			en C.A					2023		en C.A	en %
DEPENSES D'ADMINISTRATION	852 481 205		1 015 587 754	163 106 549		19,1%	PRODUITS FINANCIERS		4 127 476 326		1 035 042 220	-23,1%
Frais d'émission	104 060 608		-	104 060 608		-100,0%						
Frais de personnel	453 429 202		500 431 736	47 002 534		10,4%	Intérêts sur fonds placés à l'étranger		4 074 407 025		1 063 371 008	-26,1%
T.F.S.E	113 384 201		120 942 698	7 558 497		6,7%	Intérêts sur quote-part en DTS		11 295 282		28 910 309	256,0%
Transports et déplacements	18 451 715		47 747 400	29 295 685		158,8%	Intérêts sur avoirs en DTS		41 192 498		581 521	-1,4%
Frais divers de gestion	160 841 259		344 151 700	183 310 441		114,0%	BENEFICE DE CHANGE		270 103 004		81 366 819	43,1%
Impôts	2 314 220		2 314 220	-		0,0%	AUTRES PRODUITS		34 548 232		12 182 805	35,3%
FRAIS FINANCIERS	145 518 059		143 202 728	2 315 331		-1,6%	Commissions d'émission		1 061 630		2 507 296	236,2%
Intérêts sur utilisation allocation DTS	142 573 555		140 592 015	1 981 540		-1,4%	Autres commissions		33 343 563		9 818 548	29,4%
Frais divers FMI	143 466		81 509	61 957		76,0%	Pénalités sur découverts bancaires		143 039		143 039	-100,0%
Frais bancaires divers	2 801 038		2 529 204	271 834		-9,7%	Revenus des immeubles		-		-	
PERTES DE CHANGE	-		-	-		-			-		-	
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS	66 044 516		66 857 688	813 172		1,2%			-		-	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		-	-		-			-		-	
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 286 716 963		2 183 619 977	1 103 096 986		-33,6%	RESULTAT D'EXPLOITATION		-		-	
TOTAL	4 350 760 743		3 409 268 147	941 492 596		-21,6%	TOTAL		4 350 760 743		941 492 596	-21,6%

PERTES	MONTANT		2024	VARIATION		en %	PROFITS		MONTANT		VARIATION	
	2023			en C.A					2023		en C.A	en %
RESULTAT D'EXPLOITATION	-		-	-		-	RESULTAT D'EXPLOITATION		3 286 716 963		1 103 096 986	-33,6%
Impôt sur les Bénéfices	824 716 755		545 882 567	278 834 188		-33,8%	PROFITS EXCEPTIONNELS		12 699 959		9 170 254	-72,2%
Dotations aux Provisions	-		-	-		-			-		-	
PERTE sur Exercice antérieur	549 903		3 619 416	3 069 513		558,2%	PROFITS SUR EX. ANTERIEURS		-		-	
RESULTAT NET	2 474 150 264		1 637 647 700	836 502 565		-33,8%	RESULTAT NET		-		-	
TOTAL	3 299 416 922		2 187 149 682	1 112 267 240		-33,7%	TOTAL		3 299 416 922		1 112 267 240	-33,7%

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 637 647 700
DOTATION AU FSC	618 486 821
RESULTAT A REPARTIR	1 019 160 878

MONTANT EN FDJ

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT		VARIATION		ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT		VARIATION	
	2023	2024	en C.A	en %		2023	2024	en C.A	en %
Certificats échus le 15/07/97 en DJF	2 275 000 000	2 275 000 000	-	0,0%	Certificats souscrits en DJF	2 275 000 000	2 275 000 000	-	0,0%
Certificats échus le 15/07/97 en USD	295 016 000	295 016 000	-	0,0%	Certificats souscrits en USD	295 016 000	295 016 000	-	0,0%
Comptes réciproques BIRD	98 537 000	98 537 000	-	0,0%	Comptes réciproques BIRD	98 537 000	98 537 000	-	0,0%
Comptes réciproques AID	30 871 000	30 871 000	-	0,0%	Comptes réciproques AID	30 871 000	30 871 000	-	0,0%
Comptes réciproques BID	30 000 000	30 000 000	-	0,0%	Comptes réciproques BID	30 000 000	30 000 000	-	0,0%
TOTAL	2 729 424 000	2 729 424 000	-	-	TOTAL	2 729 424 000	2 729 424 000	-	-

Notes annexes aux états financiers

1. Informations générales sur la Banque Centrale de Djibouti (BCD)

1.1. Cadre juridique et financier

STATUT JURIDIQUE

La Banque Centrale de Djibouti (BCD) est un établissement de droit public doté d'une autonomie administrative et financière et régi par ses statuts. Ces statuts sont contenus dans la loi n° 118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011.

La Banque, les transactions et opérations relatives à son objet et à son fonctionnement ainsi que les bénéfices qui en résultent sont soumis à tous les impôts, droits et taxes.

Son capital social est de DJF 400 millions, entièrement libéré et détenu par l'État Djiboutien, actionnaire unique.

La Banque Centrale de Djibouti (BCD) ne comprend qu'une agence située à son siège social sis au Boulevard Cheikh Osman à Djibouti-ville.

1.2. Système d'émission du Franc Djibouti (DJF) : le Currency Board

Le système d'émission du Franc Djibouti (DJF) est de type « Currency board » ou « Caisse d'émission » qui est basé sur un principe simple : chaque Franc Djibouti émis par la Banque Centrale de Djibouti doit être couvert par sa contre-valeur en Dollar US. Pour constituer cette couverture qui permet de garantir la convertibilité du DJF en monnaies étrangères convertibles, la BCD doit détenir des valeurs en emploi ou en représentation de la contre-valeur en USD des DJF émis. L'article 20 des statuts de la BCD détermine les valeurs pouvant être détenues (or, devises, concours au FMI, DTS, etc, ...).

1.3. Parité du Franc Djibouti

A la création du Franc Djibouti, le 20 mars 1949, 1 Franc Djibouti (DJF) était égal à un Franc Français (FRF) qui représentait 4,14507 mg d'or, compte tenu des parités FRF/USD et USD/or. Toutefois, dans la mesure où le système d'émission garantissait la monnaie plutôt par rapport au dollar, la parité du DJF était exprimée en USD au cours de 214,392 DJF pour 1 USD. Ce rapport était obtenu sur la base de la valeur du DJF en or découlant de sa parité fixe avec le franc français. En raison de la dévaluation du dollar intervenue en 1971, l'on a enregistré deux réajustements du cours du DJF en USD, le 18 décembre 1971 et le 13 février 1973. Pour stabiliser ce cours, la parité fixe du DJF est établie depuis le 13 février 1973 au taux de 1 USD = 177,721 DJF.

Ainsi, la parité entre le DJF et les monnaies autres que le Dollar US est déduite de la parité entre le dollar et ces dernières.

1.4. Administration et gestion de la Banque Centrale de Djibouti

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de la Banque sont respectivement le Conseil d'Administration et le Gouverneur.

Les statuts ont fixé à six (6) le nombre des membres du Conseil d'Administration autres que le Gouverneur.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont nommés par décret.

Le Gouverneur est nommé par décret présidentiel pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Les autres membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable.

La direction et l'administration courante des affaires de la Banque sont assurées par le Gouverneur qui exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas dévolus au conseil d'administration qui peut aussi consentir des délégations de pouvoir au Gouverneur.

Dans le cadre de renforcement de la gouvernance de la BCD, un directeur exécutif a été nommé par décret présidentiel en fin de cet exercice 2021.

1.5. Contrôle de la Banque

Contrôle interne

Le Contrôle Interne de la Banque est assuré par un département de contrôle interne directement rattaché au Gouverneur. Un département d'audit a également été mis place, avec un attachement hiérarchique au Gouverneur, et un rattachement fonctionnel au Comité d'audit.

Contrôle externe

Il est procédé annuellement à un audit externe des états financiers de la Banque Centrale, pour la période constituant l'exercice financier. La vérification annuelle des comptes est effectuée conformément aux normes de vérification internationales.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Base d'établissement et de présentation des états financiers

DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMPTABILITE ET AUX ETATS FINANCIERS

Les opérations de la Banque sont exécutées et comptabilisées conformément aux règles et méthodes édictées par le Plan Comptable de la BCD qui a été spécifiquement élaboré et mis en vigueur en 1985. L'exercice financier de la Banque commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, conformément à l'article 47 des statuts.

En raison de la spécificité des missions exercées et de la plupart des activités réalisées par la Banque Centrale de Djibouti, les règles de comptabilisation des opérations et de présentation des comptes annuels ont été définies dans le Règlement de la comptabilité.

Ce règlement définit notamment les règles applicables dans les domaines suivants :

- Opérations comptables quotidiennes (compensation, opérations avec les correspondants locaux et étrangers, fonctionnement de comptes particuliers, certificats de dépôts...).
- Arrêtés d'écritures (clôtures journalières, mensuelles et annuelles).
- Opérations d'inventaires.
- Contrôle.

En raison des dispositions en matière d'opérations d'inventaire, la Banque Centrale de Djibouti applique les principes de la comptabilité d'engagement.

2.2 Créances sur l'étranger

Les créances sur l'étranger sont en devises et figurent à l'actif du bilan pour leur contre-valeur en DJF au cours de clôture de l'exercice. Les cours de clôture sont reçus de la Banque de France à l'exception du cours du dollar qui a une parité fixe avec le franc Djibouti établie à 1 USD = 177,721 DJF. Les cours du DTS appliqués à la clôture de l'exercice sont reçus du FMI.

La procédure de comptabilisation des opérations en devises est la même pour toutes les opérations. Les comptes en devises sont tenus en devises tout au long de la période et la conversion au cours de clôture s'effectue à la fin de la période (annuelle).

Le jour de l'opération, l'enregistrement dans un premier temps se fait en devise (au compte en devise concerné avec pour contrepartie le compte d'ordre dit de « position de la devise correspondante »). Parallèlement, le compte de contrepartie à l'opération est mouvementé pour la contre-valeur de l'opération en DJF au cours du jour, avec pour contrepartie le compte d'ordre dit « position de la devise correspondante/DJF ». A chaque arrêté, le solde du compte en devise concerné est converti au cours de clôture après la saisie de ce taux pour figurer au bilan en DJF ; le montant en devise au compte « position de la devise correspondante » est également converti au cours de clôture, et par rapprochement avec le montant qui avait été enregistré au compte « position de la devise correspondante/DJF », un écart de change est dégagé et constaté en charges ou en produits par une écriture qui ajuste les soldes des deux comptes de position pour la devise concernée. A l'issue de cette opération, les soldes des comptes de position pour chaque devise affichent les mêmes montants aussi bien pour le solde débiteur que pour le solde créditeur.

2.3 Relations avec le Fonds Monétaire International (FMI)

Les opérations avec le FMI, comme toutes les opérations en devises sont converties automatiquement à chaque clôture après la saisie des cours de fin de période, conformément à la procédure décrite ci-dessus au paragraphe 2.2.

2.3.1 A l'actif du bilan

Avoirs en DTS



Ce poste représente le compte ordinaire en DTS détenu par la République de Djibouti dans les livres du FMI. Les intérêts créditeurs sur ces avoirs en DTS sont pris en produits à la Banque Centrale de Djibouti. Ces intérêts sont communiqués à la BCD trimestriellement et comptabilisés.

Il est prévu de comptabiliser les intérêts à recevoir au titre du quatrième trimestre de l'exercice sur la base des intérêts courus disponibles sur le site Internet du FMI.

Quote-part au FMI

A l'actif du bilan figure la totalité des souscriptions de quote-part au FMI détenue par la République de Djibouti (100 % Quota), c'est-à-dire la part libérée en DTS ou en devises convertibles (25 % de la quote-part), d'une part, et la part payée en DJF (75 % de la quote-part) par la République de Djibouti, d'autre part.

2.3.2 Au passif du bilan

Au passif du bilan, les comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI comprennent :

- Les allocations de DTS octroyées à la République de Djibouti ;
- Les soldes créditeurs des comptes FMI n°1 et n°2 ouverts dans les livres de la Banque centrale de Djibouti, ainsi que le solde du compte FMI/PRGF qui enregistre désormais les encours d'emprunts (tirages de Facilités d'Ajustement Structurel).

Ces comptes du FMI au passif, comme tous les comptes en devises, sont convertis à la clôture de l'exercice au cours de clôture.

2.4 Relations avec les Banques Agréées Djiboutiennes

2.4.1 A l'actif du bilan (créances sur les banques)

Dans la mesure où la Banque Centrale de Djibouti ne procède pas au refinancement des banques commerciales, les créances sur les banques sont constituées d'opérations exceptionnelles à régulariser à très court terme.

2.4.2 Au passif du bilan (comptes créditeurs des banques)

Au passif du bilan, figurent les comptes courants ordinaires des banques agréées.

La Banque Centrale de Djibouti exige des banques agréées de la place des comptes courants obligatoirement créditeurs dans ses livres.

Cependant, les dispositions statutaires relatives à la constitution des réserves obligatoires ne sont pas effectivement appliquées par la BCD qui n'a pas fait constituer de telles réserves dans ses livres par les banques agréées.

2.5 Relations avec le trésor

2.5.1 A l'actif du bilan

Les créances sur l'État sont constituées principalement des concours du FMI reçus par la Banque Centrale de Djibouti et mis à la disposition du Trésor National. La contrepartie de ces créances figure parmi les comptes du FMI (engagements extérieurs) au passif du Bilan.

Les intérêts et commissions relevant des concours accordés par le FMI à la République de Djibouti sont inscrits au débit du compte du Trésor National, et n'affectent pas les résultats de la Banque.

2.5.2 Au passif du bilan

Au passif du Bilan, figurent principalement les soldes créditeurs du compte courant et du compte bloqué du Trésor, d'une part, et les comptes spéciaux (subventions reçues pour le compte de l'État et destinées au financement de projets, Trésor cotisation Caisse Nationale de Retraite), d'autre part.

2.5.3 Au hors bilan

Les comptes hors bilan enregistrent, d'une part, les opérations sur les certificats de dépôt et, d'autre part, les souscriptions au capital de certaines institutions internationales (BIRD, AID, etc...) effectuées par l'État et qui ne rentrent pas dans les opérations de la Banque Centrale de Djibouti.

2.6 Autres créances, débiteurs divers

Ce poste enregistre des opérations à régulariser en relation avec le Trésor Public et avec d'autres tiers (Présidence de la République, etc.).

2.7 Comptes de régularisation - Actif

Ces comptes enregistrent les opérations classiques (produits à recevoir, charges constatées d'avance, etc...).

2.8 Immobilisations

Les immobilisations comprennent les terrains, les autres immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immobilisations en cours et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nette (valeur d'acquisition brute diminuée des amortissements cumulés correspondants).

2.8.1 Terrains

Les terrains figurant à l'actif de la Banque comprennent un terrain sur lequel est construit le service administratif du Trésor National, sans contrepartie monétaire, et un terrain sur lequel est construit le logement du Gouverneur. Ces terrains ont été acquis auprès de l'État à des prix fixés par les Services des Domaines.

2.8.2 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la base de la durée de vie estimée des actifs concernés, selon la méthode linéaire et sur les durées de vie suivantes :

Immeubles	20 - 25 ans
Agencements et installation	10 ans
Matériel et Mobilier	5 ans
Matériels informatiques	5 ans
Matériel de transport	5 ans

2.9 Émission

Ce poste représente la masse monétaire nette en circulation, c'est-à-dire les pièces et les billets émis qui sont détenus en

dehors de la Banque Centrale de Djibouti.

2.10 Engagements Extérieurs

Ce poste comprend les engagements vis-à-vis du FMI et du FMA (Fonds Monétaire Arabe).

Les engagements envers le FMI ont déjà été traités au paragraphe 2.3 ci-dessus.

Les engagements en faveur du FMA représentent la valeur des titres de cette Banque souscrits par l'État Djiboutien. La contrepartie de cet engagement figure à l'actif du bilan parmi les créances sur le Trésor.

2.11 Fonds de Réserve

Le solde de ce compte représente le montant résiduel d'une épargne autrefois constituée par l'État Djiboutien auprès de la Banque Centrale de Djibouti.

2.12 Comptes créditeurs des organismes internationaux

Ce poste enregistre les comptes courants créditeurs des organismes internationaux (AID, BIRD, BAD, BID, Fonds Européens). Quelles que soient les devises reçues, ces comptes sont tenus en monnaie nationale.

2.13 Sommes à affecter - Passif

Ce poste enregistre des opérations en suspens. Comme tout compte d'attente, il doit être soldé à la clôture de l'exercice. Cependant, en raison des difficultés à obtenir certaines informations devant permettre la correcte imputation de certaines opérations, il arrive qu'à la clôture de l'exercice le solde de ces comptes ne soit pas nul.

2.14 Créiteurs divers

Ce poste, enregistre les opérations concernant des tiers ne disposant pas de comptes individuels propres dans les livres de la BCD (Ex. : les mises à disposition ou paiements en instance en faveur de tiers...).

2.15 Comptes de régularisation - Passif

Ce poste enregistre des dettes provisionnées pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues (charges à payer, etc.) ou des produits constatés d'avance.

2.16 Réserves mobilières et immobilières

A l'origine, ces comptes enregistraient des provisions pour investissement ou renouvellement à caractère mobilier ou immobilier. Les investissements projetés ont été réalisés et les réserves ont été fiscalisées ; elles revêtent dès lors le caractère de réserves libres de la Banque Centrale de Djibouti.

2.17 Réserves

Ce poste comprend les comptes de Report à nouveau, Réserve légale et Réserves libres. La réserve légale est constituée conformément aux textes de droit commun appliqués par les sociétés commerciales.

2.18 Fonds de Stabilisation de Change

Le Fonds de stabilisation de change a été institué par l'ordonnance N° 77-070/PR du 3 décembre 1977 portant création de la Banque Centrale de Djibouti. L'article 5 de ce texte stipulait que ce fonds serait doté jusqu'à concurrence de 10 % du montant de la circulation fiduciaire. Cependant, les statuts en vigueur depuis le 22 janvier 2011 fixent le plafond de ce fonds à 20 % du montant de la circulation fiduciaire (article 24).

Le règlement de la comptabilité précise que la dotation au fonds de stabilisation des changes est une affectation du résultat à hauteur de 20 % des intérêts créditeurs nets générés par les placements des avoirs extérieurs de la Banque et ce depuis 1993.

2.19 Capital

Le capital de la Banque est de DJF 400 millions et entièrement détenu par l'État djiboutien, unique actionnaire. Ce capital a été libéré par des apports d'immobilisations pour un montant total de DJF 170 millions, des apports en numéraire de DJF 130 millions, et par incorporation de réserve en 2004 à hauteur de DJF 100 millions.

2.20 Résultats en instance d'approbation

Ce compte enregistre les résultats non encore affectés. Au cours de l'exercice, il enregistre l'affectation des résultats antérieurs décidée par le Conseil d'Administration, d'une part, et le résultat de la période, d'autre part.

2.21 Engagements de départ à la retraite

Le statut du personnel de la Banque Centrale de Djibouti ne contient pas un régime spécifique en matière de départ à la retraite de ses salariés. Le titre VII de ce document qui porte sur la cessation définitive d'activité cite l'admission à la retraite parmi les motifs de cessation définitive d'activité, sans pour autant mentionner les conditions offertes par la Banque Centrale de Djibouti à ses agents au moment de leur départ à la retraite.

La Banque se limite à cotiser au régime général de retraite afin que les ex-salariés perçoivent une pension des organismes de retraite.

2.22 Compte de résultat

2.22.1 Résultat de change

Le résultat de change résulte de la réévaluation des avoirs et dettes de la BCD à la clôture de l'exercice au cours de clôture comparée à leur valeur à l'ouverture de la période (écarts de conversion) et le résultat de change sur les opérations dénouées au cours de l'exercice (rapprochement entre les comptes de « position devise » et les comptes de « position devise/DJF »).

2.22.2 Frais d'émission



Les frais d'émission enregistrent le coût d'achat des billets et des pièces auprès de la Banque de France qui a la charge de leur fabrication.

Les autres frais d'émission enregistrent des frais accessoires qui restent tout de mêmes marginaux (confection de sacs de monnaie etc....).

2.23 Comptes hors bilan

Les comptes hors bilan enregistrent, d'une part, les opérations sur les certificats de dépôt et, d'autre part, les souscriptions au capital de certaines institutions internationales (BIRD, AID) effectuées par l'État et qui ne rentrent pas dans les opérations de la Banque Centrale de Djibouti.

1-Créances sur l'étranger

Les créances sur l'étranger s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Avoirs à vue	46.466	16.295
Avoirs à terme	39.981	41.725
Comptes FMI	7.685	8.282
Total	94.133 =====	66.302 =====

Les avoirs à vue et les avoirs à terme représentent les devises détenues par la BCD auprès de ses correspondants étrangers. Ils représentent la contrepartie de l'émission de monnaie nationale car le système de couverture adopté par la Banque Centrale de Djibouti dispose que les avoirs extérieurs de la Banque doivent couvrir intégralement l'émission de la monnaie.

Les comptes FMI regroupent les avoirs en DTS et le compte de « souscription de quote-part au capital du FMI » par la République de Djibouti.

Ces avoirs extérieurs baissent de DJF 28 milliards par rapport à 2023 en raison des créances sur l'Etat ainsi que les transferts de fonds des banques commerciales.

1-1-Les avoirs à vue et à terme

Les avoirs à vue et à terme s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Caisses en devises	3.721	3.373
Banque de France, compte courant	56	188
Federal Reserve, compte courant	42.192	10.993
Citibank, compte courant	144	844
Citibank, compte à terme	39.981	41.725
Crown Bank, compte courant	354	896
Total	86.448 =====	58.019 =====

Les avoirs à vue et à terme diminuent de 32,9 % et constituent la plus grande partie des avoirs extérieurs.

1-2-Les comptes FMI

Les comptes FMI s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Avoirs en DTS	103	912
Souscription de Quote-part	7.582	7.370
Total	7.685	8.282
	=====	=====

Les comptes du FMI ont connu une hausse de DJF 597 millions. Nos avoirs en DTS augmentent de 809 millions suite à l'acquisition de DTS 5 millions courant l'année 2024. La souscription de Quote-part baisse de DJF 212 millions suite à la dépréciation du cours du DTS entre les deux exercices. Sinon aucune nouvelle souscription DTS n'a été effectuée au cours de cet exercice 2024.

2-Créances sur les Banques

Les créances sur les Banques s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Comptes à terme en DJF	268	269
Comptes à régulariser des banques		
Total	268	269
	=====	=====

Les comptes à terme en DJF ont augmenté de DJF 1,8 millions par rapport à 2023 suite aux intérêts perçus.

3-Créances sur l'Etat

Les créances sur l'Etat s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Concours du FMI à l'État	7.582	7.370
Avance sur impôts	0	0
Retrocession Allocations DTS	7.267	7.064
Comptes à régulariser du Trésor	13.575	36.650
Total	28.425 =====	51.084 =====

Les créances sur l'Etat ont augmenté de DJF 22,6 milliards. Cette hausse est expliquée essentiellement par l'augmentation des comptes à régulariser du Trésor National suite à l'ordre de paiements des salaires des fonctionnaires de l'Etat.

3.1-Compte à régulariser du Trésor

Les comptes à régulariser du Trésor présentent un solde débiteur de DJF 36,6 milliards au 31 décembre 2024. Cette situation du compte débiteur du Trésor est non conforme aux dispositions de l'article 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti.

3.2-Retrocession allocation DTS

En novembre 2021, la Banque Centrale a rétrocédé des allocations DTS au Trésor national suite à un don reçu du FMI dans le cadre de la facilité de crédit rapide à hauteur de DTS 30,4 millions avec un plan de remboursement. Cette opération est non conforme aux dispositions de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti. Les rétrocessions des allocations en DTS ainsi que les concours du FMI diminuent de DJF 415 millions suite à la baisse du cours du DTS entre 2023 et 2024. Les concours du FMI à l'Etat enregistrent la contrepartie des concours octroyés par le FMI à la république de Djibouti dans le cadre du crédit PRGF.

4-Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Débiteurs divers	181	252
Compte de Régularisation actif	203	488

Total	384 ===	740 ===
--------------	--------------------------	--------------------------

Les autres créances enregistrent à la clôture de l'exercice 2024 une hausse de DJF 356 millions, provenant des comptes de régularisation de DJF 286 millions due aux intérêts DAT à recevoir sur le compte de Citibank NY.

5-Immobilisations

Les immobilisations en valeurs nettes s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Terrains	71	71
Autres immobilisations corporelles	442	392
Immobilisation en cours	2	2
Immobilisations incorporelles		
Total	515	465

Les terrains ont été apportés par l'État lors de la libération du capital souscrit.

Les autres immobilisations corporelles enregistrent notamment des immeubles à usage d'habitation et à usage professionnel dont certains ont été apportés par l'État lors de la libération du capital souscrit. Elles ont diminué de DJF 50 millions au cours de cet exercice 2024 par rapport à 2023, suite à la dotation aux amortissements en fin d'exercice.

Les autres immobilisations corporelles s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

Libellés	31.12.2023	(+)	(-)	31.12.2024
Immeubles d'habitation	47		-	47
Immeubles d'exploitation	793			793
Agencements et Aménagements	278		-	278
Matériel de transport	97	1	-	98
Matériel et mobilier	182	17		199
Matériel de Sécurité	37			37
Total Valeur brutes	1.434	18		1.452
Immeubles d'habitation	47			47
Immeubles d'exploitation	519	27		546
Agencements et Aménagements	183	11		194
Matériel de transport	74	9		83
Matériel et mobilier	132	21		153
Matériel de Sécurité	37			37
Total Amortissements	992	68		1.060
Immobilisations nettes	442	(50)		392

6-Émission

L'émission s'analyse comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Billets émis	49.468	48.988
Pièces émises	2.283	2.347
Total	51.751 =====	51.335 =====

Les rubriques « billets émis » et « pièces émises » sont en légère baisse de 0,8 % en 2024 par rapport à 2023, il s'agit de la masse monétaire en circulation auprès des agents économiques et financiers autres que la BCD.

Conformément au système de couverture adopté par la République de Djibouti, le « Currency Board », l'émission est couverte par les avoirs extérieurs de la Banque au 31 décembre 2024.

7-Engagements extérieurs

Les engagements extérieurs s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2023
Comptes FMI	24.820	24.126
Participation au capital du FMA	4	4
Total	24.824 =====	24.130 =====

Les comptes FMI s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Compte FMI N° 1	6.353	6.176
Compte FMI N° 2	3	3
Compte FMI/PRGF		
Compte FMI/FCR	7.582	7.370
Allocations de DTS	10.882	10.577
Total	24.820 =====	24.126 =====

Ces comptes du FMI montrent une baisse de DJF 694 millions suite à la dépréciation du cours de DTS.

8-Comptes créditeurs des organismes internationaux

Les comptes créditeurs des organismes internationaux s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
BIRD, son C/C	6	6
État crédit WB N° 3593 DJ	11	11
Total	17 ==	17 ==

Les soldes de compte des organismes internationaux restent inchangés.

9-Comptes créditeurs des banques

Le solde des comptes créditeurs des banques passe de DJF 38,8 milliards au 31 décembre 2023 à DJF 33,9 milliards à la clôture de l'exercice 2024 soit une baisse de DJF 4,9 milliards (-12,6%) en raison des dépôts à l'étranger effectués par les banques de la place.

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Comptes bancaires	38.828	33.922
Total	38.828	33.922
	=====	=====

10-Autres passifs

Les autres passifs s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Etat, Impôts à payer	671	237
Créditeurs divers	28	32
Comptes de régularisation – Passif	251	196
Total	950	465
	=====	=====

La diminution de DJF 485 millions des comptes passifs provient essentiellement du règlement de l'impôt sur les bénéfices de cet exercice 2023 à hauteur de DJF 671 millions.

11-Capital, Réserves et Résultat en instance d'approbation

Les comptes de Capital, Réserves et résultat en instance d'approbation s'analysent comme suit, en millions de DJF :



Libellés	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2024
Capital	400	-	-	400
Réserve légale	40	-	-	40
Réserves libres	5	-	-	5
Réserve mobilière	60	-	-	60
Réserve immobilière	310	-	-	310
Fonds de stabilisation de change	3.989	619	-	4.608
Report à nouveau	898	1.649		2.547
Résultat net de l'exercice	1.649	1 019	1 649	1.019
Total	7.351 =====	3.287 =====	1.649 =====	8.989 =====

La variation des capitaux propres s'explique essentiellement par le résultat réalisé au cours de l'exercice 2024 à hauteur de DJF 1,6 milliards.

Compte de résultat

L'exercice 2024 a été ainsi clôturé avec un bénéfice net de DJF 1,02 milliards après la dotation au fonds de stabilisation de change de DJF 618 millions.

12-Produits financiers

Les produits financiers s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Intérêts sur fonds placés à l'étranger	4.074	3.011
Intérêts sur avoirs en DTS	53	81
Total	4.127 ==	3.092 ==

Les produits financiers ont diminué de DJF 1, 035 milliard (soit -25,1%) durant cette exercice 2024 due à la baisse des avoirs extérieurs de la Banque centrale auprès la FED et de la baisse du taux d'intérêt directeur de la FED à partir du mois de septembre 2024.

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

13-Bénéfice de change

Le bénéfice de change enregistré s'établit à DJF 270 millions au 31 décembre 2024 contre DJF 189 millions au 31 décembre 2023, soit une hausse de + 43,1%.

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Bénéfice de change	189	270
Total	189 ==	270 ==

14-AUTRES PRODUITS

Les autres produits ont augmenté de 35.3% durant cet exercice 2024 suite aux différentes commissions (frais swift sur les transferts de fonds des banques et aux commissions d'ouverture sur les lettre de crédit).

15-Dépenses d'Administration

Les dépenses d'administration s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Frais d'émission	104	
Frais de personnel	454	500
Travaux, Fournitures et services extérieurs	113	121
Frais divers de Gestion	161	344
Autres dépenses d'administration	21	50
Total	853 ===	1.015 ===

Cette hausse de DJF 163 millions (soit +19%) des dépenses administratives, par rapport à l'exercice 2023, est due principalement aux frais divers de gestions qui augmentent de DJF 183 millions en raison de l'organisation des réunions avec le GAFI, IFSB et à la célébration du 75^e anniversaire du Franc Djibouti.

16-Frais financiers

Les frais financiers s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Intérêts sur allocations de DTS	142	141
Frais bancaires divers	3	2
Frais divers FMI	-	-
Total	145	143
	===	===

Les frais financiers ont baissé de DJF 2,3 millions en 2024 suite aux charges sur les allocations DTS.

17-RESULTAT

L'exercice est clôturé avec un bénéfice net de DJF 1,02 millions, après règlement de l'impôt sur bénéfice de DJF 546 millions.

Hors-bilan**1-ENGAGEMENTS DONNES (ACTIF)**

Les engagements donnés du hors bilan se présentent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Certificats échus le 15/07/97 en DJF	2.275	2.275
Certificats échus le 15/07/97 en USD	295	295
Comptes réciproques BIRD	98	98
Comptes réciproques AID	31	31
Comptes réciproques BID	30	30
Total	2.729	2.729
	====	====



2-ENGAGEMENTS REÇUS (PASSIF)

Les engagements reçus du hors bilan se présentent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Entrep. publiques – Certificats souscrits en DJF	2.275	2.275
Entrep. publiques – Certificats souscrits en USD	295	295
Comptes réciproques BIRD	98	98
Comptes réciproques AID	31	31
Comptes réciproques BID	30	30
Total	2.729 =====	2.729 =====

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION